

# Dernier appel : pour une régie publique de l'eau

**Un exemple à suivre qui se développe de plus en plus partout en France :**

## **VIRY-CHÂTILLON** **Eau des Lacs de l'Essonne** **Régie Publique**

Quelques chiffres :

Minimum vital gratuit pour tous : **3 Litres d'eau par jour et personne**

Maîtrise totale des tarifs et des investissements : **Environ 20 % de baisse** par rapport aux tarifs de la Lyonnaise des Eaux et de Véolia

3 tarifs :

en deçà et au delà de 120m<sup>3</sup>, et tarif pour les professionnels Moins vous consommez et plus les tarifs sont avantageux.

**Suppression des abonnements**

Meilleur rendement du réseau :

**85% rendu**

La régie a «intérêt» à résorber les fuites contrairement au secteur privé qui forfaitise l'eau perdue.

Personnel de la Régie Publique : 7 personnes pour 6000 compteurs pour 32000 usagers

A noter qu'une **votation** avait été organisée auprès de la population pour le passage en régie publique.

Quelques liens pour en savoir plus :

[Aggl'eau Publique Val d'Orge](#)

[Eau des Lacs de l'Essonne](#)

## **POUR UN GRAND SERVICE DE L'EAU**

***L'eau est un bien commun indispensable à la vie qui ne doit pas être considéré comme une marchandise sur laquelle on génère des profits.***

Malheureusement, les élus communautaires comme ceux des communes ne peuvent agir en faveur de la création d'un «grand service public de l'Eau» alors que dans le même par leurs décisions, ou qu'ils se trouvent, ils participent au laminage des résidus de ceux qui existaient en particulier les appels d'offres à l'international via le SIPEREC pour l'achat groupé de gaz et d'électricité en particulier alors que EDF et GDF étaient on ne peut plus compétitifs.

Vers l'objectif d'une gestion complète de l'eau par le secteur publique, tout à fait en capacité technique de procéder aux 3 domaines principaux de cette gestion : captation/fabrication, distribution et l'assainissement.

Le quasi-monopole des sociétés privées telles que la Lyonnaise des Eaux et Véolia a conduit à un vieillissement du réseau et une **totale opacité dans les tarifs** pratiqués.

**Il n'y a, aujourd'hui, plus aucun argument sérieux pour accepter le renouvellement de la délégation de ce service au secteur privé et continuer de payer leurs profits.**

A noter enfin que l'Arpajonais dispose d'une usine de fabrication de l'eau. Ce paramètre est important dans l'élaboration d'une solution de régie publique de l'eau dans notre secteur.

Prochaines échéances :

9 Juin 2015 : date limite pour l'**envoi des Carte-T** pour se prononcer POUR la régie Publique

24 Juin 2015 : Conseil du Val d'Orge